

POLITIQUE RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises)

La société Pole Star a été créée en 2002 autour de valeurs partagées en interne :

- Excellence,
- Réactivité,
- Responsabilité,
- Partage
- Ethique,
- Egalité de traitement,
- Ouverture d'Esprit.

Ces valeurs partagées ont été le fondement de notre politique RSE et s'exercent à différents niveaux en interne et vis-à-vis de nos clients, partenaires et fournisseurs.

Notre démarche en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale repose tout d'abord sur le respect de notre environnement et sur la mise en place de moyens afin de réduire notre empreinte environnementale et d'améliorer la qualité de travail.

1 RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

Sur le plan environnemental, étant une société d'ingénierie qui conçoit principalement des produits logiciels, nous ne sommes pas soumis à des contraintes liées à des substances nocives.

Nous avons mis en place une politique la dématérialisation des échanges (objectif zéro papier), de réduction et de récupération des déchets. Nous numérisons l'ensemble de nos documents qu'ils soient commerciaux, contractuels ou financiers.

L'entreprise a mis en place le principe du tri sélectif et a contractualisé avec une entreprise prestataire pour la récupération des déchets qui sont ensuite traités dans des filières de recyclage et de valorisation. Il s'agit en particulier de tous les déchets papiers et cartons, plastiques, cartouches d'encre de photocopieurs, piles usagées et matériels électroniques etc.

L'entreprise assure également le reconditionnement des boîtiers électroniques (balises) installés sur les sites de nos clients. Lors des opérations de maintenance et de remplacement de ces balises, les balises récupérées sont reconditionnées par le fabricant.

Lorsque les balises ne sont pas conditionnables, elles seront dirigées vers les filières de recyclage et de valorisation définies précédemment.

L'entreprise a sélectionné l'entreprise SAFT (fourniture des piles nécessaires au fonctionnement des boîtiers électroniques (balises) installés sur les sites de nos clients), pour son engagement et sa [responsabilité environnementale](#).

2 RESPONSABILITE SOCIETALE

Notre politique environnementale rejoint également notre politique sociale. Nous apportons en effet notre soutien à une organisation humanitaire par le don de nos anciens équipements informatiques (PC, écrans, imprimantes ...). Ces équipements sont remis à niveau avant d'être expédiés en Guinée Conakry pour équiper des écoles, des bibliothèques ou des dispensaires. Ils contribuent à la formation des jeunes et à l'amélioration des soins (<http://www.ahseca.org>)

La société adhère également à l'association NQT (Nos Quartiers ont du Talent) qui apporte un soutien pour la recherche d'emploi à des jeunes diplômés, issus souvent de quartier défavorisés.

L'objectif soutenir le développement économique et social responsable de notre territoire.

Cet accompagnement se fait au travers du volontariat des salariées de Pole Star. A ce jour, 2 jeunes en recherche d'emploi ont été accompagnés et ont trouvé du travail. Un troisième jeune est en cours d'accompagnement (<http://www.nqt.fr>).

La responsabilité sociétale de l'entreprise se résume dans les points suivants :

- Soutenir et respecter la protection internationale des droits de l'homme
- Veiller à ne pas être complice de violations des droits de l'homme, notamment en matière d'esclavage et de traite sous toutes ses formes
- Respecter la liberté d'association et le droit de la négociation collective
- Éliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire
- Interdire le travail des enfants
- Éliminer toute discrimination en matière d'emploi et de profession
- Respecter les règles en vigueur en matière de salaire, de temps et conditions de travail, de santé et de sécurité au travail, d'équipements de protection, de pénibilité au travail et de surveillance médicale

3 EMPREINTE CARBONE

Nous contribuons également à réduire notre empreinte carbone, déjà faible compte tenu de notre activité, par une politique d'optimisation de nos déplacements (regroupements des visites clients/ fournisseurs) et par l'utilisation fréquente de téléconférences et visioconférences avec nos partenaires, fournisseurs et clients.



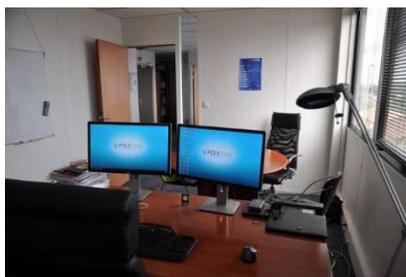
L'entreprise a également généralisé la diffusion des outils professionnels sécurisés de travail à distance et de partage de documents. Cette politique vise à favoriser le télétravail et à réduire le nombre de déplacements quotidien domicile-travail.

L'entreprise encourage pour les déplacements quotidiens les moyens de transports en commun ainsi que les déplacements en vélo et autres moyens de transport doux. Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (ou « Loi Mobilités ») qui a été publiée au Journal officiel du 24 décembre 2019, l'entreprise incite ses salariés à l'usage de modes de transport plus vertueux, au-delà des obligations qui sont déjà en vigueur en matière de prise en charge des frais de transport. Dans ce cadre-là, Pole Star en concertation avec le CSE à instaurer un forfait mobilité durable pour les salariés se rendant à leur travail en covoiturage, à vélo, en auto-partage ou par les transports publics.

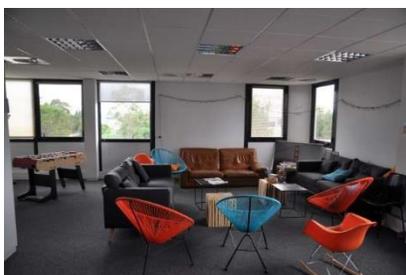
L'entreprise a également mis à disposition au siège social de l'entreprise à Toulouse, 2 bornes de chargement pour véhicules électriques d'une puissance de 11 KW/h, dans le but faciliter les déplacements, notamment Domicile/Bureau décarbonés, en véhicules électriques ou hybrides en permettant un chargement rapide.

4 QUALITÉ DU TRAVAIL

L'objectif est de créer des conditions de travail motivantes et respectueuses des droits des salariés et du bien-être au travail. L'entreprise est particulièrement vigilante à mettre en place une ergonomie du poste de travail, (sièges adaptés, multi-écrans ...) adaptée à la fonction et au profil de l'utilisateur.



Nous avons également créé un environnement favorable aux échanges par la mise en place d'une salle de détente permettant aux salariés de se retrouver autour d'un café ou de boissons fraîches.



Les aspects santé sont également pris en compte par le suivi régulier et personnalisé des salariés par la médecine du travail.

5 ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE, DIVERSITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes fait l'objet d'une vigilance particulière. Pole Star met en place une politique de non-discrimination et de promotion active de l'égalité d'accès à l'emploi et à la carrière.

D'autre part la promotion de la gestion de la diversité dans l'entreprise repose sur deux piliers fondamentaux :

- l'argument démographique d'une main-d'œuvre multiculturelle qui fait partie de la richesse de l'entreprise. En effet dans la recherche permanente de talents pour aider l'entreprise et son écosystème à sans cesse s'améliorer et à croître, l'entreprise recrute et fidélise sans discrimination de culture, d'origine ou de religion les meilleures compétences.
- l'argument économique. Les raisons pour lesquelles nous cherchons à fidéliser une main d'œuvre diverse sont nombreuses et en particulier offrir des produits et services mieux adaptés aux clients eux-mêmes divers,

6 RESPECT DES RÈGLES SUR LE TRAVAIL

L'objectif est d'assurer une application stricte des règles d'éthique à tous les niveaux et des pratiques loyales dans les affaires et de garantir l'engagement RSE de nos fournisseurs.

Un des enjeux majeur est le respect des conventions de l'OIT, et en particulier le respect des conventions sur le travail forcé, le travail des enfants, l'élimination des toutes formes de discrimination et l'égalité des rémunérations.

Un enjeu important est de favoriser l'intégration des jeunes sur le monde du travail, de former nos collaborateurs de demain et s'engager sur la non-discrimination à l'embauche.

Ces règles sont également applicables à nos fournisseurs et sous-traitants et figurent comme exigences dans nos conditions générales d'achat.